Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 06/07/2022

SLOW

ID: 080-218001576-20220704-DL\_2022\_07\_007-DE

### **PROJET SOCIAL**

Camon est une ville de 4436 habitants,

La structure est implantée au centre de la commune à proximité de la Mairie et du CCAS, favorisant ainsi les échanges.

Camon est situé en périphérie d'Amiens.

Un arrêt de bus à proximité et un parking sont à disposition.

Bibliothèque, local du RPE, écoles, salles municipales sont facilement accessibles, ce qui facilite les interactions.

La création de la structure "les Caminous", crèche multi-accueil est née d'une volonté des élus de se mobiliser pour répondre à une forte demande concernant les besoins en mode de garde collectif.

La commune de Camon répond aux attentes d'une population en constante évolution et mutation.

La crèche a ouvert ses portes en 2005, les familles ont donc pu avoir le choix entre un mode de garde collectif et individuel, les assistantes maternelles étant au nombre de 32.

En 2014, création d'un SIVU (Syndicat à Vocation Unique), avec la commune de Longueau : le RAM (désormais RPE), se partage entre les deux villes et apporte des conseils aux familles. Des ateliers sont proposés sur les deux communes.

Un partenariat avec le Relais Petite Enfance a vu le jour à la suite de cette création. Les assistantes maternelles se rendent dans nos locaux avec les enfants accueillis une fois par semaine et une autre matinée un groupe de « Caminous » participe aux activités proposées par l'animateur(trice) du relais.

En 2018, une micro-crèche privée s'est implantée dans un quartier distant de notre structure. Ainsi, les parents ont un choix diversifié de mode de garde.

Au-delà du service rendu aux parents, la fonction sociale de notre structure est : mixité et intégration.

# **Modalités d'inscription :**

L'accueil régulier contractualisé :

L'inscription des familles se fait en mairie. Ces dernières sont placées sur liste d'attente. Une commission à lieu au printemps et les familles sont aussitôt averties de la décision.

• L'accueil occasionnel :

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 06/07/2022

ID: 080-218001576-20220704-DL\_2022\_07\_007-DE

C'est un accueil de courte durée (quelques heures par semaine), il est fonction des créneaux horaires disponibles dans l'établissement.

• L'accueil d'urgence :

C'est un accueil exceptionnel, limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence.

## La place de la famille dans l'établissement :

Pour les parents qui confient leur enfant, la crèche est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnel(le)s de la petite enfance, attentifs à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de confiance.

Nous avons pour projet d'instaurer des réunions collectives d'information avec les familles. Nous comptons sur des moments d'échanges constructifs, des temps de réflexion et de partage et d'expérience. A la crèche, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents, sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationales, et sur l'actualité de la structure.

Pour chaque enfant présentant un handicap et/ou une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnel(le)s qui accueillent l'enfant, les parents, le médecin de la famille et le médecin rattaché à l'établissement afin de sécuriser au maximum l'enfant.

### Les orientations prioritaires :

- Répondre aux besoins de la population,
- Inscrire la structure dans les partenariats : bibliothèque, RPE, UNRPA
- Favoriser l'intégration des nouvelles familles, organisation d'une rencontre individuelle et collective avant l'arrivée en crèche.
- Accueillir les familles en difficulté, accueil d'urgence et accompagnement parental, places réservées pour les parents en insertion professionnelle ou en recherche d'emploi.
- Adapter la tarification des prestations aux ressources de la famille.
- Volonté de mixité sociale.
- Prise en compte et facilité d'adaptation du handicap.

# Le développement durable :

Nous souhaitons intégrer à notre projet un espace dédié au développement durable. Afin de protéger notre planète, nous utilisons des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, nous limitons le matériel à usage unique. Nous privilégions les matériaux recyclables pour nos activités.

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 06/07/2022

ID: 080-218001576-20220704-DL\_2022\_07\_007-DE

En choisissant un prestataire de restauration collective fabriquant lui-même les repas au restaurant scolaire, la municipalité permet à la crèche de s'investir pleinement dans les objectifs de la loi Egalim :

- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
- Renforcer le bien-être animal
- Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire
- Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production
- Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur

L'éducation auprès des enfants est progressivement et de plus en plus tournée vers le développement durable. C'est pourquoi nous mettons à contribution les équipes pour y travailler davantage durant les mois et les années à venir.

#### Nos partenaires:

- → Les partenaires extérieurs :
- CAF (Caisse des Allocations Familiales): Accompagnement technique et financier. La commune a passé des conventions avec celle-ci dans le cadre de la Convention Territoriale Globale permettant d'obtenir les financements comme le Bonus Territoire ou la prestation de service unique (PSU). La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme est un partenaire fondamental de la commune.
- PMI (Protection Maternelle et Infantile): Assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI.
- Médecin de crèche: Travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il intervient deux fois par mois sur une matinée. Il a pour rôle principal un rôle de prévention en assurant le suivi de l'ensemble des enfants de la structure. Il participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux en collaboration avec la responsable. Il a également pour mission d'accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation de handicap. Enfin, il assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé, ainsi que des formations (geste d'urgence, ...)
- L'ESAT des Alençons : Les repas (fabriqués par des employés en situation d'insertion par le travail auprès de l'ESAT des Alençons) sont livrés par le restaurant scolaire en liaison chaude et répartis en assiette sur la structure par un agent de restauration, formé aux normes HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne.
- → Les partenaires internes à la commune :
- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Il s'agit d'un partenaire important dans l'accompagnement de certaines familles en situation de précarité accueillies sur la structure.
- -Bibliothèque : En petit groupe d'enfants, des sorties à la bibliothèque sont organisées.

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 06/07/2022

ID: 080-218001576-20220704-DL\_2022\_07\_007-DE

-Les écoles maternelles : en fin d'année scolaire, nous organisons une visite des écoles. Nous emmenons les futurs enfants scolarisés passer quelques heures dans leur futur établissement respectif. Cette démarche permet la découverte des lieux et connaissances des adultes sans la présence des parents.

- L'UNRPA (Union National des Retraités et Personnes Agées) : Dans l'optique des rencontres intergénérationnelles, nous avons mis en place un partenariat avec quatre « mamies », elles se rendent dans nos locaux pour nous accompagner dans nos sorties, nous faire partager des comptines, des recettes, des histoires ...
- Le restaurant scolaire : en fin d'année scolaire, les futurs enfants scolarisés demi-pensionnaires dans les écoles de Camon sont accueillis.